

**Audience solennelle du tribunal administratif de Melun
2 février 2018**

**Intervention du président de la 2^{ème} chambre du tribunal
Antoine Jarrige**

Merci Mme la présidente,

Cette première audience solennelle du tribunal est aussi l'occasion, pour reprendre votre métaphore, d'un regard sur sa jeunesse et son adolescence, ces vingt et une premières années qui ont passé si vite. Je peux en témoigner pour y avoir été affecté pour la première fois en septembre 1997.

Le tribunal avait été créé un an auparavant, et inauguré le 23 septembre en présence du Garde des Sceaux de l'époque, Jacques Toubon, et du président Denoix de Saint Marc.

Il n'était pas alors installé dans ses locaux d'aujourd'hui mais dans un bâtiment qui se serait moins bien prêté à la tenue d'une audience solennelle, faute d'une grande salle d'audience... mais surtout de solennité.

Certes, les locaux de l'époque qui, dans mes souvenirs, étaient occupés jusque-là par une caisse de sécurité sociale, étaient fonctionnels, et situés à 5 minutes à pied de la gare de Melun dans un quartier résidentiel de la ville... Mais pour le jeune magistrat que j'étais alors, ces locaux sans âme et ces salles de jugement exiguës au mobilier moderne, la plupart du temps vides puisque je siégeais dans une chambre fiscale..., étaient un peu décevants.

Quel changement avec notre installation, un an plus tard, le 1^{er} septembre 1998, ici, au 43 rue du général de Gaulle, grâce notamment au président Frydman, alors secrétaire général adjoint du Conseil d'Etat, après le déménagement du tribunal de grande instance de Melun dans la nouvelle cité judiciaire près de la gare.

Tandis que nos collègues judiciaires s'installaient dans un bâtiment futuriste de verre, de béton et d'acier, c'est comme si nous héritions d'une vieille demeure pleine de fantômes. A raison d'ailleurs puisque, comme l'indique la plaquette qui vous a été remise, ces locaux, après avoir été ceux d'un couvent des Carmes depuis 1404, brûlé à plusieurs reprises mais toujours reconstruit, étaient ceux d'un palais de justice depuis 1818. Une demeure en vérité bien trop grande pour nous à l'époque, le tribunal comportant alors 5 chambres.

Que dire du bâtiment d'alors qui a bien changé, intérieurement comme extérieurement : de longs couloirs sombres, qui n'ont été blanchis que bien plus tard, une salle de délibéré transformée en bibliothèque bien conservée, ornée de tableaux de magistrats en robes et décorations aux regards sévères, une cellule près de la salle d'assises, des escaliers dérobés, et surtout ce plan en quadrilatère de couvent qui isole le bâtiment de la rue comme de la ville tout court.

La découverte la plus marquante a été sans conteste celle de la grande salle d'audience où nous nous trouvons aujourd'hui. Vaste, solennelle pour le coup, toute en boiseries datant du 19^{ème} siècle, une ancienne salle de cour d'assises sûrement inchangée depuis son réaménagement en 1834-1836.

Cette salle n'avait certes pas la splendeur de la salle du contentieux du Conseil d'Etat mais les beaux restes d'une lointaine cousine de province un peu désargentée. Ce dont témoigne d'ailleurs la belle carrière cinématographique qu'elle a entamée depuis notre arrivée... Bien qu'un peu décatie à l'époque, cette ancienne salle de cour d'assises était intimidante, aussi bien pour les justiciables que pour les jeunes magistrats administratifs peu familiers du procès pénal.

La seconde salle d'audience, située au rez-de-chaussée, avait presque autant de charme avec ses boiseries d'époque, mais elle a dû être sacrifiée pour en créer deux autres plus modernes et fonctionnelles, après que les audiences du contentieux de l'éloignement ont commencé à rythmer quotidiennement la vie du tribunal.

Après cet unique déménagement, le tribunal va connaître une interminable séquence de travaux de près de vingt ans. Ceux qui y ont travaillé depuis le début ne l'ont connu ainsi qu'en chantier. Une contrainte certes pour les magistrats et les personnels de greffe, mais comment ne pas être aussi reconnaissants pour cet effort constant du Conseil d'Etat pour améliorer notre lieu de travail.

Ces travaux ont aussi bien concerné l'intérieur - les salles d'audience, les bureaux des greffes et des magistrats et l'ensemble des couloirs - que le clos et le couvert - les façades de la cour intérieure comme celles extérieures et les toitures.

Le plus dur aura été de se débarrasser de l'aberration architecturale que constituait le bungalow en tôle construit dans le patio de cet ancien couvent et abritant seulement des archives...

C'est la présidente actuelle du tribunal qui s'est lancée au mois d'août 2014 dans les travaux de démolition... et a même réussi à faire surgir de terre, deux ans plus tard, le nouveau bâtiment dans lequel nous nous retrouverons tout à l'heure pour un cocktail, et dont la livraison au printemps dernier a justifié l'organisation de cette première audience solennelle.

Contemplant l'étendue de terre laissée libre après les travaux de démolition et rapidement envahie par les herbes sauvages, nous avons un temps rêvé, sinon à la reconstitution d'un déambulatoire avec un jardin central, à un espace de détente ou à un jardin collectif...

Mais finalement, avec ses pelouses enserrant le nouveau bâtiment et ses ifs régulièrement implantés, son toit végétalisé, mais aussi ses parois de verre dans lesquelles se reflètent les façades intérieures restaurées de l'ancien couvent, le nouvel aménagement du patio concilie assez bien les exigences d'un bâtiment fonctionnel, le respect dû aux vieilles pierres et même nos aspirations à plus de verdure.

On ne saurait bien sûr limiter cette brève histoire du tribunal administratif de Melun à celle de ses locaux.

Qu'il me soit d'abord permis de rendre hommage à ses six présidents et présidentes dont plusieurs sont présents aujourd'hui parmi nous, et notamment Pierre Fanachi, le premier d'entre eux. Lui succédera François Gourdon, nommé à compter du 1^{er} septembre 1999, puis Blaise Simoni à compter du 4 octobre 2004, que remplacera Bernard Foucher le 1^{er} mai 2008. Vint ensuite le tour des présidentes avec la nomination de Françoise Sichler-Ghestin à compter du 3 mai 2010 et, enfin, celle de Sylvie Favier, qui occupe ces fonctions depuis le 9 décembre 2013. Comment ne pas mentionner aussi à mon tour Catherine Magri qui, greffière en chef du tribunal depuis sa création, a garanti la continuité et le sérieux de sa gestion tout au long de ces années. Elle n'est d'ailleurs pas une exception puisque bien des agents du tribunal y ont connu leur première et seule affectation jusqu'à aujourd'hui.

Les effectifs de magistrats du tribunal n'ont pas bougé de sa création en 1996 au 1^{er} septembre 2002, date à laquelle une sixième chambre a été créée. Les créations de la septième puis de la huitième chambre en 2007 et 2011 ont été séparées de cinq et quatre années, et c'est après une pause de seulement deux ans, toujours sous le mandat de Françoise Sichler-Ghestin, à qui on doit cette expansion sans précédent du tribunal, que le nombre de chambres a été porté enfin au 1^{er} septembre 2013 à dix chambres. C'est la configuration actuelle du tribunal qui comporte aujourd'hui 42 magistrats, soit le double de l'effectif d'origine, et plus que le tribunal administratif de Versailles.

Je ne vais pas citer bien sûr le nom de tous les vice-présidents ou magistrats qui ont exercé leurs fonctions dans ces lieux. Mais un grand merci à ceux d'entre eux, encore en activité ou à la retraite, qui sont présents pour cette première audience solennelle du tribunal.

Un mot pour finir, après les pierres et les hommes, sur l'esprit du lieu.

Si les juridictions se ressemblent nécessairement par leur organisation et leur mode de fonctionnement, elles ont aussi toutes un caractère distinctif qui perdure au-delà des femmes et des hommes qu'elles rassemblent dans une même communauté de travail.

Pour ce tribunal, si ses modes d'expression ont pu varier, du fait de l'évolution de ses effectifs comme des méthodes de travail, ce trait distinctif a toujours été une grande solidarité et même une véritable convivialité entre magistrats, et magistrats et personnels de greffe : disons-le, un peu comme un esprit de famille...

Il a existé depuis le début. Régnait même alors un esprit pionnier puisqu'il s'agissait de créer et faire grandir une nouvelle juridiction. Participaient à l'aventure à la fois des magistrats d'expérience et d'autres dont c'était la première affectation.

Cet esprit a perduré avec l'installation au 43 rue du Général de Gaulle. A l'époque, le lieu névralgique du tribunal était encore la bibliothèque où tout le monde, avant l'introduction puis la généralisation des bases de données de jurisprudence et de textes, faisait ses recherches documentaires. Beaucoup de magistrats rédigeaient aussi leurs notes et jugements... (à la main bien sûr) en bibliothèque, recherchant les conseils de leurs présidents ou de leurs aînés. C'était un lieu d'échanges salubre pour un travail sinon essentiellement solitaire d'étude et de réflexion.

L'introduction de l'informatique personnelle, des bases de données de jurisprudence et des zones d'échange de documents ont eu raison de ces lieux de rencontres et d'échanges en rendant notamment beaucoup plus aisé le travail des magistrats hors du tribunal.

La convivialité en a pâti au tribunal administratif de Melun comme dans toutes les autres juridictions administratives.

Mais l'arrivée en force de jeunes magistrats avec la création des 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} chambre a donné un nouvel élan à l'esprit collectif. A la nécessité, du fait de l'éloignement du tribunal de Paris, de venir travailler pour la journée et, bien sûr, à l'enthousiasme de la jeunesse, s'ajoutaient les liens créés et l'esprit d'entraide né lors des six mois de formation au centre de formation de la juridiction administrative, ainsi que l'apprentissage en commun de leurs nouvelles fonctions.

En sont nées de multiples initiatives individuelles comme l'organisation de repas collaboratifs, d'activités sportives et de sorties culturelles, ainsi qu'encore plus récemment, la création d'une association ayant pour objet de promouvoir l'ensemble de ces activités et les actions de formation, tant pour les magistrats que les personnels de greffe, à l'origine cette année du premier arbre de Noël du tribunal depuis les temps déjà lointains où le président Fanachi endossait lui-même le rôle du père Noël.

Ainsi, aujourd'hui comme hier, en dépit de la lourde charge de travail de chacun, il fait bon travailler et même vivre dans ces vieux murs, et point de doute que ce sera encore le cas demain.